

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués :
du Conseil qui se trouvent - présents : 39
Communautaire : 48 en fonction : 48 - représentés : 48
TOTAL 43

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM : M. Pascal GEHIN, Maire - Pour la commune de DACHSTEIN : M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.: M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe Pour la commune de GRESSWILLER: M. Pierre THIELEN, Maire	M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
Pour la commune de DINSHEIM/BR. : Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun. Pour la commune de DORLISHEIM : M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Pour la commune d'HEILIGENBERG: M. Guy ERNST, Maire Pour la ville de MOLSHEIM: M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	Pour la commune de NIEDERHASLACH: Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint Pour la commune d'OBERHASLACH: M. Jean BIEHLER, Maire
Pour la commune de DUPPIGHEIM : M. Julien HAEGY, Maire Pour la commune de DUTTLENHEIM : M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de SOULTZ-BAINS: M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint Pour la commune de STILL: M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe Pour la commune de WOLXHEIM: M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. David PAULY ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
 Mme Sandrine HIMBERT ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
 Mme Sylvie TETERYCZ ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
 M. Gilbert STECK ayant donné procuration à M. Martial HELLER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membre excusé:

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: TOURISME - FORT DE MUTZIG: CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION DE LA CHASSE AVEC L'ASSOCIATION DE CHASSE MILITAIRE « LA DIANE DE STRASBOURG - MUTZIG »

N° 24-118

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **VU** sa délibération N° 16-43 du 30 juin 2016 décidant d'étendre les compétences de la Communauté de Communes à l'acquisition, le développement et la gestion du site du Fort de MUTZIG, dans le cadre de son développement touristique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2017 ratifiant cette extension de compétences ;
- VU sa délibération N° 22-104 du 22 décembre 2022 décidant d'acquérir l'emprise foncière, d'une contenance totale de 25ha32a80ca, correspondant à la partie restaurée du Fort de MUTZIG au prix de 41,00 € H.T. l'are, portant le montant total de la transaction foncière à 103.844,00 € H.T.;
- **VU** sa délibération N° 24-08 du 22 février 2024 approuvant les servitudes et les clauses et conditions particulières liées à la transaction foncière ;
- CONSIDERANT que la signature de l'acte de vente correspondant est fixée aux 11 et 12 avril 2024 ;
- CONSIDERANT que l'Association de chasse militaire « La Diane de Strasbourg-Mutzig » disposait d'un droit de chasse sur une partie de l'emprise foncière du Fort de MUTZIG acquis par la Communauté de Communes ;
- **CONSIDERANT** que la surface chassable est de 8,27 ha sur les 25,32 ha, dont la Communauté de Communes est propriétaire ;
- **CONSIDERANT** que le Fort de MUTZIG est un site touristique ouvert au public et que le droit de chasse nécessite des précautions particulières à ce titre ;
- **CONSIDERANT** que l'Association de chasse militaire « La Diane de Strasbourg-Mutzig » connaît parfaitement les mesures à prendre à l'occasion des chasses organisées sur le site ;
- VU le projet de contrat de location de chasse sur une partie de l'emprise foncière du Fort de MUTZIG acquis par la Communauté de Communes à conclure avec l'Association de chasse militaire « La Diane de Strasbourg-Mutzig », diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 19 décembre 2024 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 5 décembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires données par Monsieur Jean BIEHLER, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité entérine

le contrat de location de chasse sur une partie de l'emprise foncière du Fort de MUTZIG acquis par la Communauté de Communes à conclure avec l'Association de chasse militaire « La Diane de Strasbourg-Mutzig »,, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Alain VON WIEDNER

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
- publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

Acte à classer

DE-24-118

1

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2024-12-20T15-28-51.00 (MI257993661)

Identifiant unique de l'acte

067-246701064-20241219-DE-24-118-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

TOURISME - FORT DE MUTZIG : CONCLUSION D'U

DE LOCATION DE LA CHASSE AVEC L'ASSOCIATION

MILITAIRE " LA DIANE DE STRASBOURG -MUTZIG

Date de décision

19/12/2024

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

3. Domaine et patrimoine

3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte:

24-118 TOURISME FORT DE MUTZIG Multicanal : Non

CONTRAT DE LOCATION DE

CHASSE LA DIANE DE STRASBOURG MUTZIG.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 15:28

Transmis

Date 20/12/24 à 15:28

Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine

Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:50